



APPEL A PROJETS

Prévention des risques auditifs

Territoire de la région Champagne-Ardenne

PREAMBULE

Le Polca est la structure de référence des musiques actuelles en Champagne-Ardenne. Fédération régionale des acteurs champardennais, le Polca participe au développement du secteur à travers ses missions d'information, de ressource et d'accompagnement des porteurs de projets.

Avec les soutiens de l'Agence Régionale de Santé (ARS), du Conseil Régional de Champagne-Ardenne, de la Mutualité Française, de la MGEN, de la Ville de Reims, de la MAIF et du CCSTI Accustica, le Polca contribue à la sensibilisation et la prévention des risques liés à l'écoute et la pratique des musiques actuelles, en lien avec l'association Agi-Son dont il est le relais. A ce titre, le Polca propose la mise à disposition de matériel pédagogique et de prévention à ses adhérents et partenaires et organise la tenue en région de spectacles pédagogiques (concerts Peace & Love).

Le Polca se propose également de soutenir toutes les structures (associations, collectivités locales, établissements scolaires, partenaires privés...) désireuses de monter des actions touchant à la problématique des risques auditifs. Ce soutien participe de la mise en place d'un réseau régional de prévention des risques auditifs et repose sur l'attribution par l'ARS d'une enveloppe budgétaire spécifique. Un comité de pilotage et de suivi des actions de prévention, composé de représentants des financeurs et partenaires régionaux du Polca listés ci-dessous, examinera les propositions reçues dans le cadre du présent appel à projets.



CRITERES D'ELIGIBILITE_

Afin d'être éligibles à l'examen, les propositions de partenariat devront répondre aux critères suivants :

- Action spécifiquement destinée à prévenir les risques auditifs
- Acteur régional et/ou action ciblée sur un territoire de la région Champagne-Ardenne
- Partenariat actif et identifié ou à développer avec d'autres acteurs du secteur concerné (musique, santé, éducation,...)
- Action non inscrite dans un partenariat déjà établi avec l'Agence Régionale de Santé (Contrat Local de Santé par exemple) ou le Polca (spectacles Peace&lobe, emprunt des outils disponibles en région...)

CALENDRIER DE L'APPEL A PROJET_

L'appel à projet est lancé en mars 2015. Les dossiers seront traités au fur et à mesure de leur réception par le Polca jusqu'à épuisement des crédits alloués sur cet axe pour l'année.

CONTENU DU DOSSIER_

Afin d'être recevables, les dossiers devront présenter le contenu suivant :

- Les coordonnées du porteur de projet et du représentant légal de l'association
- Une note d'intention (1 page) décrivant l'origine du projet et son déroulement prévu
- Un dossier (3 pages maximum) décrivant plus en détail :
 - les constats (besoins identifiés) qui ont conduit à mettre en place le projet / l'action
 - les objectifs poursuivis
 - la description des actions mises en œuvre
 - la population ciblée
 - le(s) territoire(s) d'intervention
 - le calendrier de réalisation du projet
 - les partenariats, s'il y a lieu
 - les modes d'évaluation détaillant les indicateurs quantitatifs et qualitatifs permettant de mesurer la réalisation du projet
 - le budget prévisionnel détaillant la répartition des charges et produits
 - au cas où il s'agirait de la reconduction d'une action déjà réalisée, un historique de sa réalisation, précisant si la structure a déjà été soutenue par le passé par un autre acteur du territoire sur ce type d'action (ARS, autres...), et le budget réalisé de l'action préalablement financée

CRITERES D'EVALUATION_

Le Polca aura en charge la présélection des dossiers afin de soumettre au comité les projets les plus pertinents selon les critères définis ci-dessus.

Le comité se prononcera la recevabilité du projet en fonction de sa pertinence vis-à-vis des besoins, du public cible, des territoires concernés, des partenaires engagés, et du niveau d'aide financière demandé, au regard du niveau des crédits alloués à cet axe pour l'année.

ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Les dossiers devront être envoyés au format numérique à :
Anne-Laure Prunier, coordination prévention des risques auditifs : prevention@polca.fr

